
**AVIS D'ACQUISITION EN VERTU DE L'ARTICLE 72
DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

PREMIER AVIS

AVIS est donné que le conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a résolu, lors sa séance tenue le 2 février 2021, de se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) dont le texte intégral est le suivant :

« **72.** Toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues au présent alinéa, soit :

1° la municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre ;

2° le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité ;

3° la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article ;
- b) une description sommaire de la voie concernée ;
- c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

La deuxième publication doit être faite après le sixantième et au plus tard le 90^e jour qui suit la première.

Lorsqu'une immatriculation est requise par la loi, la municipalité soumet, au ministre responsable du cadastre, un plan cadastral montrant la voie devenue sa propriété par l'effet du présent article, ainsi que la partie résiduelle. Elle doit, en outre, notifier ce dépôt à toute personne qui a fait inscrire son adresse sur le registre foncier, mais le consentement des créanciers et du bénéficiaire d'une déclaration de résidence familiale n'est pas requis pour l'obtention de la nouvelle numérotation cadastrale.

La municipalité publie au registre foncier une déclaration faisant référence au présent article, comportant la désignation cadastrale du terrain visé et indiquant que les formalités prévues aux trois premiers alinéas ont été accomplies.

Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans les trois ans qui suivent la dernière publication prévue au paragraphe 3° du premier alinéa.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes. »

DESCRIPTION SOMMAIRE DES VOIES

Cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts,
Circonscription foncière de Terrebonne

Voies situées dans le rang 5, canton de Beresford :

Grives (chemin des) : Lot 19B-21 d'une superficie de 1 485,4 mètres carrés; telle que montrée à la description technique préparée par Peter Rado, arpenteur-géomètre, le 4 février 2021 sous le numéro 17074 de ses minutes.

Paradis (chemin) : Lot 18A-6 d'une superficie de 1 392,5 mètres carrés; telle que montrée à la description technique préparée par Peter Rado, arpenteur-géomètre, le 4 février 2021 sous le numéro 17076 de ses minutes.

- Hirondelles (chemin des) : Lot 18A-7 d'une superficie de 1 134,0 mètres carrés; Lot 18B-5 d'une superficie de 1 757,9 mètres carrés; Lot 18A-8 d'une superficie de 5 021,0 mètres carrés; telles que montrées à la description technique préparée par Peter Rado, arpenteur-géomètre, le 4 février 2021 sous le numéro 17078 de ses minutes.
- Renaud (chemin) : Partie du lot 20 d'une superficie de 91,2 mètres carrés; Partie du lot 21 d'une superficie de 38,1 mètres carrés; telles que montrées à la description technique préparée par Peter Rado, arpenteur-géomètre, le 4 février 2021 sous le numéro 17079 de ses minutes.
- Renaud (chemin) : Partie du lot 22 d'une superficie de 110,0 mètres carrés; telle que montrée à la description technique préparée par Peter Rado, arpenteur-géomètre, le 4 février 2021 sous le numéro 17080 de ses minutes.
- Renaud (chemin) : Partie du lot 25 d'une superficie de 27,6 mètres carrés; Partie du lot 26A d'une superficie de 17,6 mètres carrés; telles que montrées à la description technique préparée par Peter Rado, arpenteur-géomètre, le 4 février 2021 sous le numéro 17081 de ses minutes.
- Renaud (chemin) : Partie du lot 26A d'une superficie de 13,8 mètres carrés; Parties du lot 27 d'une superficie de 4,2 mètres carrés et de 16,6 mètres carrés; telles que montrées à la description technique préparée par Peter Rado, arpenteur-géomètre, le 4 février 2021 sous le numéro 17082 de ses minutes.
- Renaud (chemin) : Partie du lot 27 d'une superficie de 216,3 mètres carrés; telle que montrée à la description technique préparée par Peter Rado, arpenteur-géomètre, le 4 février 2021 sous le numéro 17083 de ses minutes.
- Château-Bleu (chemin de) : Partie du lot 8 d'une superficie de 2 354,7 mètres carrés; Partie du lot 7 d'une superficie de 936,8 mètres carrés; telles que montrées à la description technique préparée par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, le 3 février 2021 sous le numéro 6671 de ses minutes.
- Mont-Castor (chemin du) : Lot 18A-4 d'une superficie de 6 064,5 mètres carrés; Parties du lot 18A d'une superficie de 4,8 mètres carrés et de 4,8 mètres carrés; telles que montrées à la description technique préparée par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, le 3 février 2021 sous le numéro 6672 de ses minutes.
- Mont-Catherine (chemin du): Lot 45-84 d'une superficie de 7 971,6 mètres carrés; telle que montrée à la description technique préparée par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, le 3 février 2021 sous le numéro 6677 de ses minutes.
- Brunet (chemin) : Parties du lot 1 d'une superficie de 35,9 mètres carrés, de 202,8 mètres carrés et de 184,2 mètres carrés; telles que montrées à la description technique préparée par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, le 3 février 2021 sous le numéro 6681 de ses minutes.

Voies situées dans le rang 4, canton de Doncaster :

- Pommiers (rue des) : Lot 5-18 d'une superficie de 4 221,8 mètres carrés; telle que montrée à la description technique préparée par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, le 3 février 2021 sous le numéro 6668 de ses minutes.
- Morel (chemin) : Partie du lot 2 d'une superficie de 634,4 mètres carrés; Partie du lot 1 d'une superficie de 5 187,1 mètres carrés; telles que montrées à la description technique préparée par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, le 3 février 2021 sous le numéro 6670 de ses minutes.

Voie située dans le rang 6, canton de Doncaster :

- Fortin (chemin) : Partie du lot 7 d'une superficie de 58,7 mètres carrés; telle que montrée à la description technique préparée par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, le 3 février 2021 sous le numéro 6674 de ses minutes.

Voie située dans le rang 11, canton de Morin :

Brunet (chemin) : Parties du lot 46 d'une superficie de 104,0 mètres carrés et de 274,2 mètres carrés; telles que montrées à la description technique préparée par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, le 3 février 2021 sous le numéro 6681 de ses minutes.

Rivière (chemin de la) : Partie du lot 42 d'une superficie de 60,0 mètres carrés; telle que montrée à la description technique préparée par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, le 3 février 2021 sous le numéro 6679 de ses minutes.

Pour toutes questions ou demandes de consultation des descriptions techniques vidimées par les arpenteurs-géomètres, veuillez adresser votre demande par l'un des moyens de communication suivants : par courriel à greffe@vsadm.ca par courrier au soin du Service du greffe à l'adresse 50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1M9, ou par téléphone au 819-326-4595 poste 3242.

AVIS est également donné que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* ont été accomplies.

La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts n'a prélevé aucune taxe sur les lots et parties de lot précités au cours des 10 années précédentes.

DONNÉ À SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, ce 17 février 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière